

Objet de la délibération

N° 19-91

**Décision Budgétaire
Modificative n° 1 de
l'exercice 2019 du Budget
principal de la Ville et du
Budget annexe du CFA**

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

Le 25 septembre 2019, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, M. Patrick FORESTIER, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

Absents excusés :

M. Ian BOUCARD - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marion VALLET - mandataire : Mme Parvin CERF
M. Alain PICARD - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG
M. François BORON - mandataire : M. Tony KNEIP
Mme Léa MANGUIN - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT
Mme Brigitte BRUN - mandataire : Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente :

Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

M. David DIMEY



La séance est ouverte à 19 h et levée à 22 h 50.

Ordre de passage des rapports : 1 à 46.

Mme Delphine MENTRE et M. Emmanuel FILLAUDEAU entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 19-86).

Mme Latifa GILLIOTTE, qui avait donné pouvoir à M. Sébastien VIVOT, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 19-86).

Mme Marie STABILE, qui avait donné pouvoir à Mme Florence BESANCENOT, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 8 (délibération n° 19-91).



DELIBERATION N° 19-91

de M. Sébastien VIVOT

1^{er} Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale

Direction des Finances et de l'Evaluation

Références : SV/JS/RB/CN/JMG/PC

Mots-clés : Budget

Code matière 7.1

Objet : Décision Budgétaire Modificative n° 1 de l'exercice 2019 du Budget principal de la Ville et du Budget annexe du CFA

Il vous est proposé d'examiner quelques ajustements à apporter au Budget principal de la Ville, synthétisant les données du document budgétaire annexé à ce rapport.

Synthèse de la Décision Modificative n° 1 Ville 2019

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites à la DM n°1 présentent une inscription nouvelle de 782 K€.

- L'ajustement des participations versées par la CAF au titre des projets réalisés dans le cadre des activités périscolaires et en direction de l'enfance et de la jeunesse : + 164 K€ (chapitre 74).
- Une subvention du Ministère des Affaires Etrangères (DAECT) dans le cadre de l'appel à projet triennal de coopération décentralisée « coopération culturelle » avec la Mairie de Ouagadougou (Burkina-Faso) : + 22,5 K€.
- Des recettes de mécénat dans le cadre de l'organisation de l'exposition Picasso à la Donation Jardot : + 16,5K€.
- Les dividendes versés par la SEM TANDEM à la Ville de Belfort sont supérieurs de +19 K€ aux prévisions (chapitre 76).
- Les prévisions liées à la location des salles des centres socioculturels augmentent de +10 K€ (chapitre 75).
- Reversement de 300 K€ par l'Hôpital Nord Franche-Comté au titre des travaux de dépollution (chapitre 77).
- Remboursement d'assurance suite aux dégâts causés par la grêle de 250 K€ (chapitre 77).

1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites à la DM n°1 présentent une inscription nouvelle de 232 K€.

Ces dépenses nouvelles se décomposent de la manière suivante :

Les charges à caractère général (chapitre 011) progressent de 178 K€ correspondant à :

- + 62 K€ d'ajustement pour le contrat de la collecte des horodateurs et des caisses automatiques ;
- + 52 K€ pour la location d'un bungalow supplémentaire dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Rücklin (crédits initialement prévus en investissement) ;
- + 44 K€ pour constater la surprime demandée par l'assureur suite à la forte sinistralité observée sur le contrat flotte en 2018 (voir rapport spécifique).
- + 39 K€ pour les animations et les manifestations contribuant à l'attractivité de la Ville.

1.3 Subventions versées aux associations

Demandes nouvelles

- Une subvention de fonctionnement de 66.866 € à Cinémas d'Aujourd'hui dans le cadre du changement du transfert des agents.
- Une subvention de 11.250 € au Centre Chorégraphique (CCNBFC) pour la réalisation d'un projet dans le cadre du projet de coopération culturelle avec la Mairie de Ouagadougou (Burkina-Faso). La Ville de Belfort bénéficie de recettes dans le cadre de la coopération décentralisée (voir plus haut).
- Un ajustement budgétaire de 9.000 € à OIKOS pour lui permettre d'assurer la gestion de l'agence postale du quartier des Glacis.
- Une somme de 4.847 € est nécessaire pour abonder l'enveloppe à affecter « locations de salle » en direction de OIKOS suite à un plus grand nombre de locations.

Attribution des enveloppes à affecter votées lors du Budget Primitif

Enveloppe à affecter « Sports » : - 58.500 €

- Subvention de 25.000 € à l'ASMB Volley pour soutenir l'action de l'association.
- Subvention de 15.000 € au FC Sochaux Athlétisme pour participer à l'organisation du Semi-marathon du Lion.
- Subvention de 10.000 € au Club Aérostatique Les Ballons afin de soutenir les activités du club.
- Subvention de 5.000 € à la Compagnie Belfort Loisirs pour soutenir l'organisation de la 30^{ème} Transterritoire.
- Subvention de 2.000 € à Gym Plus pour encourager la réalisation de leurs activités « Zumba party » (1.000 €) et « Zen des Forges » (1.000 €).
- Subvention de 1.500 € à l'Association Sportive Belfort Sud (fonctionnement de l'association).

Enveloppe à affecter « Location de salle » : - 12.708 €

- Subvention de 12.708 € à OIKOS au titre du reversement des locations de salle des centres socioculturels et des maisons de quartier.

Enveloppe à affecter « Carnaval » : - 3.700 €

- Subvention de 3.200 € à OIKOS dans le cadre du Carnaval 2019
- Subvention de 500 € à la Maison de Quartier Centre-Ville dans le cadre de sa participation au Carnaval 2019.

Enveloppe à affecter « Culture » : - 2.000 €

- Subvention de 2.000 € à Bonus Track pour apporter un soutien financier à l'organisation du festival Be Bop or Be Dead.

Enveloppe à affecter « Direction générale » : - 2.875,46 €

- Subvention de 1.000 € au Secours Populaire suite à l'incendie de leurs locaux.
- Subvention de 875,46 € à la crèche les Petits Peut-on (participation au renouvellement du matériel).
- Subvention de 1.000 € aux Guides et Scouts d'Europe (fonctionnement de l'association).

Enveloppe à affecter « Droit des femmes » : - 1.500 €

- Subvention de 1.000 € à Espoir et Vie afin d'aider à l'organisation du Réveillon du cœur.
- Subvention de 500 € à la Ligue contre le cancer pour soutenir l'organisation de « Octobre rose ».

Enveloppe à affecter « Insertion économique » : - 1.000 €

- Subvention de 1.000 € à Défis 90 au titre du soutien au projet d'organisation d'un voyage en Sicile pour dix enfants handicapés moteurs.

1.4 Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes réajustées ou nouvelles	781 556,00 €
total des recettes de fonctionnement	781 556,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	231 556,00 €
Dépenses d'ordre	
total des dépenses de fonctionnement	231 556,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	550 000,00 €
--	---------------------

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

- Les changements de nomenclatures intervenus au 1^{er} janvier 2019 impliquent une modification de l'imputation budgétaire de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL). Les crédits inscrits au Budget Primitif pour 259 K€ au compte 1321 « Subventions d'investissement - Etat et établissements nationaux » sont transférés au compte 1347 « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » pour 259 K€.

2.2 Dépenses réelles d'investissement

- La Ville de Belfort a décidé d'user de son droit de préemption pour racheter les locaux où se trouvait l'ancienne cafétéria Flunch. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une Opération de revitalisation du Territoire et marque la volonté de la Ville de maîtriser l'organisation commerciale du centre-ville. Le coût de ce projet, en coopération avec la SEM SEMAVILLE, est estimé à 1.750.K€.
- Acquisition de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers : 370 K€.
- Travaux suite aux dégâts causés par l'orage de grêle : 300 K€.
- Travaux d'aménagement du camping : 26,7 K€.
- Suppression de l'avance prévisionnelle à la participation à l'équilibre de l'opération ZAC de l'Hôpital pour 2019 : - 700 K€. (bilan excédentaire attendu cette année au 31/12/2019)

2.3 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

- 88.893 € pour la régularisation de frais d'études 2019 ;
- 4.332 € pour la régularisation des frais d'insertions de la ZAC de l'hôpital ;
- 1.500 € pour constater l'intégration dans le patrimoine d'une cave acquise à titre gratuit (bâtiment du Tribunal).

2.4 Equilibre de la section d'investissement

Recettes réajustées ou nouvelles	
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	94 725,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	550 000,00 €
total des recettes d'investissement	644 725,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 746 700,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	94 725,00 €
total des dépenses d'investissement	1 841 425,00 €
Besoin de financement	1 196 700,00 €

La Décision Modificative prévoit une hausse de l'emprunt de 1.196.700 €. Il s'agit d'un emprunt de court terme qui sera remboursé par la cession des anciens locaux du Flunch à la SEM SEMAVILLE (en phase de démarrage).

Synthèse de la Décision Modificative n° 1 CFA 2019

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 36 K€ :

- + 13 K€ au titre du produit généré par les activités de restauration et d'hébergement,
- + 23 K€ au titre des financements versés par la Région Bourgogne Franche-Comté pour le fonctionnement du CFA.

1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 36 K€ :

- + 55 K€ pour prendre en compte le recours accru à du personnel de remplacement pour compenser le personnel absent (maladie, poste en cours de recrutement...),
- - 19 K€ d'ajustement de crédits du chapitre «charges à caractère général».

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes réelles d'investissement

Aucune dépense d'investissement nouvelle n'est inscrite.

2.2 Dépenses réelles d'investissement

Aucune dépense d'investissement nouvelle n'est inscrite.

3 EQUILIBRE GENERAL

Recettes réajustées ou nouvelles	36 000,00 €
total des recettes de fonctionnement	36 000,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	36 000,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
total des dépenses de fonctionnement	36 000,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
--	---------------

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
total des recettes d'investissement	0,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
total des dépenses d'investissement	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €
------------------------------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Par 34 voix pour, 4 contre (M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Emmanuel FILLAUDEAU) et 4 abstentions (Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Marc ARCHAMBAULT),

(M. René SCHMITT et Mme Francine GALLIEN ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 de l'exercice 2019 du Budget principal de la Ville et la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget annexe du CFA,

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions d'objectifs et de moyens, conformément à la Loi du 12 avril 2000, précisée par le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 septembre 2019, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date affichage

le 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,


Jérôme SAINTIGNY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

